

## Particuliers

### Conditions de travail dans le secteur privé

- **Hygiène, sécurité et conditions de travail**
- Obligations de l'employeur
- Obligations du salarié
- Jeunes dans l'entreprise
- Travailleur à domicile
- Médecine du travail
- Compte professionnel de prévention (C2P)
- Télétravail
- **Travail de nuit**
- Principes généraux
- Jeune de moins de 18 ans
- Pour une salariée enceinte
- **Conditions de travail : informations diverses**
- Évaluation du salarié
- Règlement intérieur d'une entreprise
- Convention collective
- Lanceurs d'alerte en entreprise
- Utilisation et aménagement des lieux de travail

### Questions – Réponses

- Qu'est-ce que le compte personnel d'activité (CPA) dans le secteur privé ?
- Que risque un salarié qui ne respecte pas les consignes de sécurité ?
- Alcool au travail : quelles règles respecter ?
- Comment consulter une convention collective ?
- Qu'est-ce qu'un usage d'entreprise ?
- Religion dans l'entreprise : quelles sont les règles ?
- Un salarié peut-il refuser de travailler dans une situation dangereuse ?
- Facteurs de risques professionnels : un accord est-il obligatoire ?
- Comment consulter un accord d'entreprise ?
- Comment obtenir et utiliser des titres-restaurant ?
- Le local vestiaire est-il obligatoire dans l'entreprise ?
- Vol d'objets personnels dans l'entreprise : quelles sont les règles ?
- Absence d'un salarié pour cause d'intempéries : quelles sont les règles ?
- Grève des transports : quels droits pour le salarié ?
- Un employeur peut-il s'informer sur le permis de conduire de son salarié ?
- Une salariée enceinte a-t-elle droit à une réduction de son temps de travail ?
- Une salariée enceinte est-elle obligée de révéler sa grossesse à son employeur ?
- Une salariée enceinte peut-elle bénéficier d'un aménagement de son poste de travail ?
- Une salariée a-t-elle droit à des absences liées à sa grossesse ?
- Une salariée peut-elle allaiter pendant les heures de travail ?
- Un salarié peut-il être obligé de travailler en soirée ?
- Droit du travail dans le secteur privé : qu'est-ce que la force majeure ?
- Médecine au travail : qu'est-ce que la visite d'information et de prévention (Vip) ?
- Médecine du travail : qu'est-ce que le suivi individuel renforcé ?
- Un salarié peut-il être dispensé de la visite médicale d'embauche ?
- Un intérimaire est-il suivi par la médecine du travail ?
- Un salarié saisonnier est-il suivi par la médecine du travail ?
- L'employeur doit-il aménager un espace pour la pause déjeuner des salariés ?
- Quelles sont les obligations de l'employeur en matière de secourisme au travail ?
- Que doit faire l'employeur en cas de décès d'un salarié ?
- Quelles sont les obligations d'affichage dans une entreprise ?
- Existe-t-il une surface minimale pour le poste de travail d'un salarié ?
- Comment est mis en place le travail de nuit dans l'entreprise ?
- Qu'est-ce que la visite médicale de mi-carrière pour un salarié ?

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Mairie de Saint Bonnet de Mure

34 avenue de l'Hôtel de Ville  
69720 - Saint Bonnet de Mure

04 78 40 95 55

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8h-12h / 13h30-19h

Mardi : 8h-12h / 13h30-17h30

Mercredi : 8h-12h / 13h30-17h30

Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30

Vendredi : 8h-12h / 13h30-16h30

Crédit photos : François Boisjoly, Chart Photography, Vincent Moncorgé, Ville de Saint Bonnet de Mure